

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date 10 janvier 2023 à 18h15

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, adjoints, Mmes Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, MM, Philippe DUMONT, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers

Excusés : Christine ANSEL, Olivier CUVILLIEZ, Frédéric FICHAUX, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Henri LEGAY, Angélique LOZINGUEZ

Absent : /

Procuration : Christine ANSEL à Julien DELANNOY, Frédéric FICHAUX à Olivier HENDRICK, Muriel LEFEBVRE HERMETZ à Eveline BOIN, Henri LEGAY à Séverine FOUACHE DELBECQ.

Convocation : du 03 janvier 2023

Secrétaire : Chantal CUEGNET

Ordre du jour :

- Bilan des décisions 2022 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.
- Avis sur le projet d'extension de l'élevage avicole EARL HOCHART – Merck Saint Liévin
- Adhésion de la commune de Wismes au groupement de commandes pour la gestion de la fourrière intercommunale du Brockus
- Maitrise d'œuvre pour l'installation d'un city-stade
- Plan de financement prévisionnel pour l'installation d'un city-stade
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame Chantal CUEGNET est nommée secrétaire de séance.

Bilan des décisions 2022 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des contrats de location de salle, des concessions funéraires, des permissions de voirie et demandes d'urbanisme signés au cours de l'année 2022.

Avis sur le projet d'extension de l'élevage avicole EARL HOCHART – Merck Saint Liévin

Monsieur le Maire informe avoir reçu le dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'extension de l'élevage avicole exploité par EARL HOCHART sur la commune de Merck-Saint-Liévin.

Ce dossier sera tenu à disposition du public en mairie de Merck-Saint-Liévin du 16 janvier au 13 février 2023.

Il appartient au conseil municipal de donner son avis.

Le dossier a été envoyé au conseil municipal par mail le 29/12/2022.

Après consultation des documents mis à sa disposition, le conseil municipal émet un avis favorable (9 voix favorables, 0 voix défavorable et 4 abstentions) à ce projet.

Avenant n°3 – Convention de groupement de commandes

Marché de prestations de service pour la gestion de la fourrière intercommunale située zone du Brockus à Saint-Omer.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2019/031 du 21/06/2019 autorisant la signature de la convention de groupement de commandes avec la CAPSO pour le Marché de prestations de service pour la gestion de la fourrière intercommunale de la Zone du Brockus.

La délibération n° 2021/008 du 16/02/2021 pour la signature de l'avenant n°1.

La délibération n° 2022/008 du 18/01/2022 pour la signature de l'avenant n°2.

Le 9 septembre 2019, le conseil communautaire a validé les termes de la convention de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière intercommunale associant les communes intéressées de la CCPL. La commune a intégré ce groupement de commandes qui a pris effet le 1^{er} avril 2020 pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de reconduction une fois une durée de 2 ans.

Cependant une nouvelle commune, Wismes, a émis le souhait d'intégrer le groupement de commandes, à sa date anniversaire du 01/04/2023.

Pour acter l'adhésion de ces communes, il convient d'établir un avenant à la convention initiale.

Monsieur le Maire en donne lecture.

A l'unanimité le conseil municipal

- valide les termes de l'avenant n°3 de la convention de groupement de commandes
- et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur le Maire le Maire informe que la gestion de la fourrière intercommunale a été attribuée à la SPA (par marché ayant pris effet au 1er avril 2020).

Le groupement a rencontré des problèmes de facturation avec la SPA, ce qui a induit une absence de facturation des prestations réalisées au titre des années 2021 et 2022.

De ce fait, la SPA nous facturera en 2023, les années 2021 et 2022 s'élevant respectivement à 1201.26 € et 1271.63 €.

Maitrise d'œuvre pour l'installation d'un city-stade

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un plateau multi sports par le Conseil Municipal des Jeunes dont l'étude a été présentée par l'ancien CMJ le 25/09/2020.

Il rappelle que l'étude des jeunes a abouti à une définition détaillée des aménagements souhaités. Ce travail servira de base pour la poursuite du projet.

Il propose au Conseil Municipal de sélectionner un maître d'œuvre pour ces travaux parmi trois sociétés sollicitées. Les propositions sont présentées à l'assemblée.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie ce 10/01/2023 afin d'analyser les propositions. Il suggère de suivre l'avis de la CAO et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : celle de l'entreprise VIALE d'un montant de 6 800.00 euros HT comprenant une phase optionnelle pour la constitution du dossier « loi sur l'eau » de 3 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre avec la société VIALE ainsi que tout document s'y rapportant.

Plan de financement prévisionnel pour l'installation d'un plateau multi sports dans le cadre de la subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/062 du 22/11/2022 concernant les demandes de subvention pour l'installation d'une plateforme multi sports.

Il précise que dans ce cadre un dossier a été déposé pour la DETR 2023.

Il est aujourd'hui nécessaire d'y joindre le plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant, prenant uniquement en compte les montants des devis éligibles à la subvention DETR.

En effet, après étude de notre dossier, il s'avère que certains coûts du dossier ne sont pas éligibles à la DETR. Il convient donc de les retirer.

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Maîtrise d'œuvre éligible	5 000.00 €	DETR 25%	39 823.10 €
Travaux éligibles	154 292.40 €	ANS	22 500.00 €
		Région	48 000.00 €
		CD 62	17 110.82 €
		Total des subventions	127 433.92 €
		Fonds propres	31 858.48 €
Total éligible DETR	159 292.40 €	Total	159 292.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Monsieur le Maire précise que la commission Jeunesse et Sports aura en charge l'analyse du projet et d'étudier l'ajout éventuel d'un Pumptrack.

Questions diverses

David RAIMOND souligne le nombre élevé d'enfants présents à la garderie du soir. Il précise qu'il est difficile pour un agent communal seul d'assurer la surveillance et l'encadrement.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle organisation sera mise en place dans les prochains jours.

Philippe LEFRANC souhaite qu'une information soit apportée aux familles afin que celles-ci utilisent le service de garderie qu'en cas de nécessité.

La séance est close à 19h20.

Liste des délibérations examinées le 10/01/2023 :

2023/001 : Avis sur le projet d'extension de l'élevage avicole EARL HOCHART – Merck Saint Liévin
Acceptée

2023/002 : Avenant n°3 – Convention de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière intercommunale du Brockus
Acceptée

2023/003 : Signature d'un contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un plateau multi sports
Acceptée

2023/004 : Plan de financement prévisionnel pour l'implantation plateau multi sports
Acceptée



POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 13 janvier 2023
Le Maire,
Julien DELANNOY

La secrétaire de séance
Chantal CUEGNET